

ETERNYS

Automatisation intelligente des process d'entreprise

eternys.fr — cyril@eternys.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de conseil en automatisation et intégration IA

Version 1.0 — 1er avril 2026

Article 1 — Identification du Prestataire

Raison sociale	Eternys
Forme juridique	Micro-entreprise
Prestataire	Cyril Lourseyre
SIRET	10182413400015
TVA	Non assujetti — art. 293 B du CGI
Adresse	3 rue de Crocé — 28800 Le Gault-Saint-Denis
Email	cyril@eternys.fr
Site	eternys.fr

Article 2 — Objet et Champ d'Application

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par Eternys à ses clients professionnels. Elles régissent notamment :

- Les ateliers de diagnostic de process (cartographie et estimation du ROI)
- Les missions de conception et déploiement de workflows automatisés
- Les prestations de maintenance et d'évolution des systèmes déployés
- Toute prestation de conseil en automatisation et intégration d'outils

Toute commande ou acceptation de devis implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Elles prévalent sur tout document émanant du Client, sauf accord exprès écrit du Prestataire.

Article 3 — Offres et Tarifs

3.1 Atelier Diagnostic

Prestation de conseil d'une durée de 2 heures, facturée 900 € HT, payable intégralement avant la tenue de l'atelier. Donne lieu à un document de synthèse remis sous 5 jours ouvrés. En cas de mission complémentaire, les 900 € sont intégralement déduits du montant de la mission.

3.2 Missions de Déploiement

Tarifs indicatifs :

- Automatisation ciblée (processus documentaire, réconciliation de données) : 8 000 € à 15 000 € HT
- Automatisation complexe (cycle commercial, intégrations multi-sources) : 15 000 € à 25 000 € HT

Tout devis est ferme et définitif une fois accepté par le Client.

3.3 Maintenance et Évolutions

Prestation optionnelle facturée entre 150 € et 300 € HT/mois. Couvre la surveillance des anomalies, les mises à jour mineures et le support email (48h ouvrées). Toute évolution significative fait l'objet d'un devis complémentaire.

3.4 TVA

Le Prestataire bénéficie du régime de franchise en base de TVA (art. 293 B du CGI). La mention « TVA non applicable » figure sur chaque facture.

Article 4 — Devis, Commande et Acceptation

Tout devis est valable 30 jours calendaires. La commande est ferme à réception du devis signé et du règlement de l'acompte. Toute modification de périmètre fait l'objet d'un avenant écrit signé des deux parties.

Article 5 — Conditions de Paiement

5.1 Atelier Diagnostic

Payable intégralement à la réservation par virement ou paiement en ligne (Stripe). L'atelier n'est planifié qu'à réception du paiement.

5.2 Missions de Déploiement — Échéancier

- 40 % à la signature du devis (acompte)
- 30 % à la validation de la phase de conception
- 30 % à la livraison finale et réception sans réserve

5.3 Maintenance

Facturée le 1er de chaque mois, payable sous 15 jours à réception.

5.4 Retards de Paiement

En cas de retard, des pénalités sont applicables de plein droit au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable. Indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 € (art. L.441-10 C. com.).

Article 6 — Délais d'Exécution et Obligations des Parties

6.1 Obligations du Prestataire

- Exécuter les prestations avec diligence et selon les règles de l'art
- Informer le Client de tout événement impactant le planning
- Livrer une documentation fonctionnelle et technique à l'issue de chaque mission
- Former le Client ou son équipe à l'utilisation du système déployé

6.2 Obligations du Client

- Fournir dans les délais l'ensemble des informations, accès et ressources nécessaires

- Désigner un interlocuteur référent disponible pour les validations
- Valider les livrables intermédiaires dans un délai de 5 jours ouvrés
- Respecter les échéances de paiement définies à l'article 5

Tout retard imputable au Client entraîne un report des délais équivalent, sans engagement de responsabilité du Prestataire.

Article 7 — Propriété Intellectuelle

À complet paiement, le Client acquiert la pleine propriété des workflows et automatisations spécifiquement développés pour lui. Le Prestataire conserve la propriété de ses méthodes, outils génériques et savoir-faire. Il se réserve le droit de mentionner la mission à titre de référence commerciale, de façon anonymisée.

Article 8 — Confidentialité et Protection des Données

8.1 Confidentialité

Le Prestataire s'engage à maintenir strictement confidentielles toutes les informations auxquelles il aura accès dans le cadre de la mission, sans limitation de durée.

8.2 Protection des Données (RGPD)

Le Client est Responsable du traitement. Le Prestataire agit en qualité de Sous-traitant (RGPD art. 28). Les données traitées restent dans l'environnement du Client (Google Workspace, Microsoft 365 ou infrastructure désignée). Aucune donnée ne transite par des serveurs tiers non maîtrisés.

Article 9 — Responsabilité et Garanties

Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens. Sa responsabilité est limitée au montant HT de la prestation concernée. Il ne saurait être tenu responsable des préjudices indirects (perte de CA, perte de données, préjudice commercial). Le Prestataire est exonéré en cas de manque de coopération du Client, de défaillance d'un outil tiers, ou de cas de force majeure.

Article 10 — Résiliation et Fin de Mission

10.1 Missions de déploiement

En cas de résiliation à l'initiative du Client, les sommes versées restent acquises. Le travail réalisé est facturé au prorata. En cas de manquement grave du Prestataire, résiliation possible par LRAR après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours ouvrés.

10.2 Contrat de maintenance

Durée initiale : 3 mois, renouvelable tacitement. Résiliation par email avec accusé de réception, préavis de 30 jours. À la résiliation, le Prestataire fournit la documentation complète pour reprise par un tiers.

Article 11 — Indépendance des Parties

Le Prestataire intervient en qualité indépendante. Les présentes CGV ne créent aucun lien de subordination. Le Prestataire est libre d'exercer des activités similaires pour d'autres clients, sous réserve de confidentialité.

Article 12 — Règlement des Litiges et Droit Applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée sous 30 jours avant tout recours judiciaire. À défaut, compétence exclusive des tribunaux du ressort de

Chartres.

Article 13 — Dispositions Diverses

Si une clause était déclarée nulle, les autres clauses demeurent en vigueur. La non-application d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Document établi par Eternys — Cyril Lourseyre — 1er avril 2026 — eternys.fr